

CAHIER I



Paysage

SOMMAIRE

ACTUALISATION	3
OBSERVATOIRE	4
LES MOTIFS PAYSAGERS	5
LE PATRIMOINE PAYSAGER	29
LE PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE.....	36
LE PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE	39
LES SCENES PAYSAGERES	40
LE PATRIMOINE BATI	46
LES PARCS D'ACTIVITES	67
ZOOM SUR LES ENTREES DU TERRITOIRE.....	76
SYNTHESE	81
LA PALETTE PAYSAGERE.....	82
LES ATOUTS ET LES FAIBLESSES.....	83
LES ENJEUX.....	84



ACTUALISATION

L'actualisation du volet Paysage fait suite à l'évolution du périmètre du SCoT du Pays Sancerre Sologne ainsi qu'à la publication de nouvelles données statistiques depuis la rédaction du premier diagnostic abouti en 2019.

- *Le 1er janvier 2021, la commune de Nançay a intégré le territoire du SCoT en adhérant à la Communauté de Commune de Sauldre et Sologne.*
- *Le premier diagnostic utilisait des données du Recensement Générale de la Population de l'Insee (RGP) les plus récentes disponibles qui à l'époque allaient jusqu'à la période intercensitaire 2010-2015.*
- *A la date de rédaction du présent document (1er semestre 2023), la plupart des données du RGP allant jusqu'à l'année 2019 sont disponibles.*

Ainsi cette actualisation, intégrée au fil du document, a 2 objectifs:

- *Actualiser et analyser les principales données statistiques et tendances d'évolution du territoire au prisme de ces nouvelles données et du nouveau périmètre du SCoT.*
- *Identifier les influences sur la trajectoire globale du territoire découlant de l'adhésion de Nançay au SCoT.*

Pour cela l'actualisation s'attache à faire figurer des données passées et plus récentes à la fois à l'échelle de l'ancien et du nouveau périmètre du SCoT, tout en faisant ressortir celles relatives à la commune de Nançay. En effet, cette méthode permet de comparer les évolutions sur des périmètres similaires et de mieux comprendre les influences de l'adhésion de Nançay.

Comme on le verra, cette adhésion et l'actualisation des données ne remettent pas en cause les enjeux territoriaux et grands enseignements du diagnostic initial. Elles ne remettent ainsi pas en cause la pertinence des choix retenus pour le PADD du SCoT.



- OBSERVATOIRE -



LES MOTIFS PAYSAGERS

► L'assise paysagère

Le cours de la Loire partage la Région Centre en deux entités sédimentaires : au nord une série de reliefs tabulaires peu différenciés se déploie jusqu'aux confins du Massif Armoricain et au sud un système régulier de cuestas, bien visibles en Berry vient s'adosser au Massif Central. Le relèvement des couches sédimentaires dans le Cher fait apparaître toute la série des terrains du secondaire et du tertiaire, appuyés sur les premiers contreforts primaires qui constituent les terrains de l'extrême sud du département (région de la Marche, qui se prolonge dans l'Allier).

La carte géologique montre clairement le relèvement des couches aux abords du Massif Central et la reconstitution par les failles ligériennes. Les affleurements s'évasent progressivement du sud au nord et montrent la succession des différents étages du Secondaire : Jurassique entre le sud du département et le Sancerrois puis Crétacé entre Pays Fort et Sologne.

Les dépôts argileux et sableux du Tertiaire portent les paysages de Sologne qui se prolongent largement dans le Loiret. La morphologie est soulignée par les failles d'orientation nord-sud qui soulignent les lignes de structure et ont constitué l'effondrement au pied duquel coule la Loire.

Les cuestas et le système de failles : exemple du Sancerrois

(Source : Atlas des paysages du Cher)



Relief et géologie

(source : BRGM, Traitement EAU)



Paysage

Les principales rivières qui arrosent le territoire suivent la ligne de plus grande pente des terrains secondaires pour rejoindre le Cher, qui poursuit son cours au pied de la cuesta du Crétacé puis suit un cours parallèle à la Loire. La Sauldre qui, draine les eaux solognotes, ne rejoint le Cher qu'à l'extérieur du département. Seule la frange orientale située à l'aval des grandes failles voit ses eaux conduites directement à la Loire, par de petits ruisseaux perpendiculaires au versant de rive gauche au Nord de Sancerre.

Le territoire présente au regard des enjeux écologiques, un visage contrasté entre des milieux ouverts monovalents, et des milieux plus ou moins fermés qui se distinguent par l'imbrication de biotopes diversifiés et une grande richesse floristique et faunistique.

Ces milieux correspondent soit à des secteurs à fort couvert boisé (zones forestières, landes et bocages denses), soit à des zones humides (vallées et étangs) ; la combinaison de ces milieux entre eux est également fort riche de sa capacité à offrir sur de vastes superficies des continuités, en particulier pour la faune terrestre et l'avifaune.

Le territoire se décompose en deux régions agricoles : le Pays Fort et la Sologne qui sont des régions forestières et agricoles où l'on retrouve :

- un maillage bocager plus ou moins dense de haies et de chemins creux qui ceinture des parcelles en prairies de fauche ou en pâture
- des vignes qui composent des paysages fortement typés, structurés par les lignes de plantations, souvent mis en valeur par des situations exposées sur un relief marqué qui leur offre une disposition favorable.

Ecologie, milieux aquatiques structurant et agriculture

(source : BD Topo, Traitement EAU)



Le paysage d'inscription en 12 ensembles paysagers

Les paysages forestiers

- Sancerrois boisé
- Sologne des clairières
- Sologne des forêts

Les paysages de bocage

- Bocage reliquaire du Pays Fort

Les paysages de relief

- Cœurs du Pays Fort
- Versants de la Loire et de l'Allier
- Devers du Pays Fort

Les paysages de vallée

- Vallée de la Loire

Les paysages de plaine

- La plaine ondulée

Les paysages de vignes et de vergers :

- Sancerre

Les paysages de bocages boisés :

- Marges solognotes

Les paysages forestiers humides

- Bassin de la Sauldre
- Sologne humide fermée

Les paysages mixtes de plaines et de bois :

- Piémont du Pays Fort : la plaine boisée
- La plaine ponctuée qui s'incline vers la Loire

Paysages de plaine et bocage mêlés

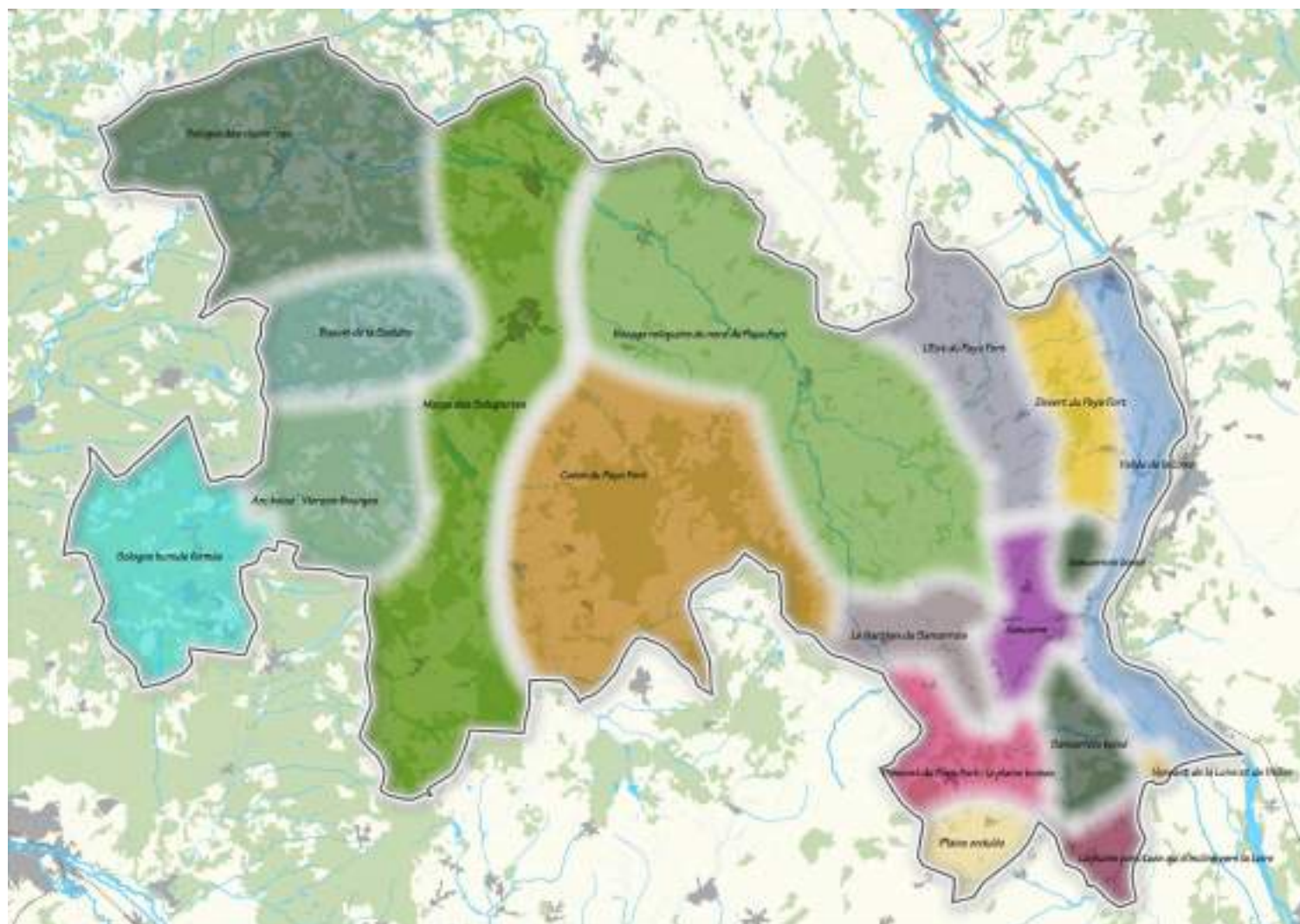
- L'Est du Pays Fort

Les paysages de contraste plaine relief

- Le narthex du Sancerrois

Ensembles paysagers

(Source : Atlas paysager du Cher, Traitement EAU)



Les paysages forestiers

- Sancerrois boisé

De part et d'autre de la colline de Sancerre, trois buttes boisées s'élèvent à plus de deux cents mètres au-dessus du niveau du Val de Loire. La silhouette des trois buttes vues depuis la rive droite est la "signature" des paysages sancerrois, elle marque l'entrée dans les paysages de relief du Pays Fort dont la première séquence est marquée par le site et le vignoble de Sancerre.

Ces buttes boisées fondent l'horizon oriental de toute la partie nord de la Champagne berrichonne ainsi que celui du vignoble Sancerrois : elles écrivent la limite des paysages du Cher et l'isolent d'un contact direct avec le Val de Loire et la Nièvre. Vues de l'extérieur, elles sont un symbole fort des paysages du département.

- Sologne des clairières

Autour du cours aval de la Grande Sauldre, un paysage fait d'une succession de bois et de parcelles agricoles en clairières présente la Sologne dans toute sa diversité. Les couleurs de la flore silicicole éclatent en toutes saisons et composent une belle harmonie avec un bâti que réchauffent tuiles et briques. C'est un paysage relativement stable qui néanmoins souffre d'un mal typiquement solognot, l'excessive privatisation du territoire.

- Sologne des forêts

Séparée du massif forestier de Vierzon par la vallée du Barangeon, la Sologne des forêts s'en distingue par le morcellement de sa propriété forestière et l'étroite imbrication entre les formations végétales qui la composent. C'est un paysage fermé, qui s'apparente aux séquences purement forestières de la Sologne des clairières, avec cependant une diversité moindre et un couvert forestier qui tend vers la pinède pure.

Enjeux par unité paysagère

(source : Atlas paysager du Cher)

Sancerrois boisé

Sologne des clairières

Sologne des forêts

- Maintenir la diversité du couvert forestier des pentes les plus en vue par une gestion sylvicole qui maintienne la richesse des lisières
- Simplification du paysage viticole
- Etudier finalement tant au niveau de l'implantation que de l'adaptation au sol les implantations de bâtiments agricoles
- Concilier paysages exceptionnels à une pratique sereine de l'espace naturel tout en maintenant le potentiel économique représenté par les amateurs de loisirs cynégétiques
- Conserver la diversité du couvert forestier et son aspect aéré
- Progression des enrésinements



Paysages forestiers du territoire du SCoT

(source : Atlas paysager du Cher, Google, Traitement EAU)



Schéma de structure des clairières cultivées



Quelques clairières encaissées dans le couvert boisé



Les paysages de bocage

- **Bocage reliquaire du Pays Fort**

C'est sur les marnes, sables et argiles du Crétacé que se sont développés les paysages du Pays Fort.

L'activité herbagère, aujourd'hui en recul, a suscité la constitution d'un paysage de bocage dont l'habitat est disséminé dans la trame des haies.

La partie nord du Pays Fort, entre Sologne et Val de Loire, déploie ses paysages bocagers marqués par d'importants signes de régression.

Le relief s'aplanit vers l'aval et le plateau de la Sologne voisine, et s'amplifie progressivement vers le sud-ouest en une lente transition vers le Pays Fort et le Sancerrois.

Ces paysages se limitent au sud-ouest sur les reliefs plus vigoureux du cœur du Pays fort, à l'est de façon graduelle par une ouverture de plus en plus forte qui perd peu à peu toute référence bocagère et au nord-est sur la succession de lisières des massifs boisés qui en Loiret séparent Pays Fort et Sologne du Val de Loire.

La trame verte est essentiellement constituée par des haies et de petits boqueteaux épars, à l'exception de la limite nord, où les terrains sableux qui prolongent la Sologne dans le Loiret voisin sont occupés par des bois de surface significative.

On observe essentiellement des bosquets de petite taille, composés de chênes pubescents, d'érables champêtres et de robiniers. La trame des haies est encore bien présente et offre l'image d'un paysage aux vues courtes, structuré par des rideaux successifs. L'image traditionnelle du bocage, paysage cloisonné et succession d'enclos fait ici place à un paysage de lignes boisées, comme si les enclos avaient perdu une dimension. Les haies semblent fréquemment accompagner et souligner les lignes de force du relief, dont elles mettent en évidence les courbes de niveau, en dessinant un paysage en mosaïque ouverte.

La principale composante de ce territoire qui évolue radicalement est l'agriculture avec la progression sensible de la culture du maïs au détriment du pâturage. Le paysage va poursuivre l'évolution amorcée au cours des dernières décennies qui a vu reculer la trame des haies ; il existe un

mouvement d'ouverture paysages de simplifications paysagères, et de fermeture des fonds de vallées.

Enjeux par unité paysagère

(source : Atlas paysager du Cher)

Bocage reliquaire du Pays Fort

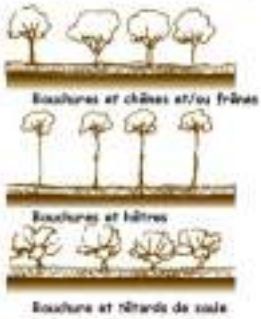
- Dynamique de simplification des scènes paysagères
- Figures fragiles (lignes des haies, arbres ou groupes d'arbres isolés, petits boqueteaux, géométrie du parcellaire qui se dessine sur les pentes) que contredit l'extension du labour - qui tend à agrandir la maille parcellaire- et à multiplier les suppressions de haies et surtout les non-remplacements.
- Maintien d'une activité herbagère extensive
- Maintien d'espaces ouverts en fond de vallée
- Préserver l'aspect qualitatif du construit désormais mis à nu



Paysages de bocage du territoire du SCoT
(source : Atlas paysager du Cher, Google, Traitement EAU)



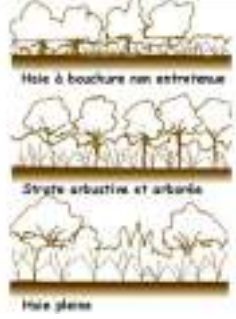
LES HAZES "FILTERS"



LES HAZES BASSES



LES HAZES OPAQUES



Les paysages de plaine

- La plaine ondulée

Ce relief de graduelle transition est localisé en pointe Sud du territoire. Il se pare d'une mosaïque de cultures qui ensere dans les replis de ses thalwegs aux courbes molles quelques modestes traces bocagères achevant de la qualifier comme une sorte de sas entre la plaine à blé et le val de Loire.

Le principal déterminant du paysage est la marqueterie des cultures avec ses grandes parcelles qui mettent en scène les textures changeantes avec les saisons.

Les lisières des petits bois de chênes, quelques groupes d'arbres isolés (noyers, poiriers, chênes et frênes) rythment régulièrement l'étendue des cultures.



La plaine Ondulée et les hauts du Pays Fort
Enjeux par unité paysagère

(source : Atlas paysager du Cher)

La plaine ondulée

- Protéger les silhouettes et donner une structure à la plaine
- Généraliser le principe de reconstitution des écrins, à partir des essences indigènes (flore de la chênaie pubescente sur les sols secs et de la chênaie-frênaie sur les fonds humides)
- Recomposer des plantations d'alignement ou de fruitiers isolés (noyers, poiriers), sur des axes bien choisis pour accompagner la traversée de la plaine et augmenter la lisibilité des parcours.



Les paysages de relief

- Cœurs du Pays Fort

Le revers de la cuesta du Pays Fort est profondément disséqué par un réseau hydrographique inféodé au bassin de la Sauldre. Ce système qui s'écoule vers le nord est issu de l'effondrement des terrains de la Sologne qui a provoqué de profonds creusements des couches calcaires déterminant le relief complexe et vigoureux du Pays Fort. Trois rivières d'orientation sud-est/nord-ouest qui prennent leur source à l'amont de l'escarpement fondent la structure principale de la topographie : la Grande Sauldre constitue la limite orientale de l'unité, la Nère chemine en son centre et la Petite Sauldre coule sur sa marge occidentale.

Les lignes de crêtes laissées par l'érosion sont constituées par des calcaires et des grès surmontés de sables et d'argiles, qui ont produit des sols propices à la sylviculture tandis que les versants et les fonds de vallons se sont orientés vers l'herbage, dans un système bocager encore bien présent. La clairière d'Henrichemont constitue un exemple paysager remarquable

- Versants de la Loire et de l'Allier

Il s'agit d'un paysage d'interface, boisé et agricole, qu'émaillent fermes et manoirs. Essentiellement perçu depuis le fond de vallée et la rive droite, isolé des paysages de l'ouest par le manteau forestier du plateau, il ne se laisse percer qu'en deux points, les débouchés de l'Aubois et de la Vauvise sur le Val de Loire.

- Devers du Pays Fort

Le versant s'élargit en un plateau creusé de vallons profonds qui se termine au droit de la vallée de la Loire en un coteau vigoureux. En arrière du coteau le paysage est une mosaïque de bois, de pâtures et de cultures qui fait transition entre la vallée et le Pays Fort. Il s'agit d'un paysage en mosaïque, qui fait alterner des bois et boqueteaux et des parcelles ouvertes, à peu près dépourvues de haies qui sont occupées majoritairement par des prairies auxquelles se mêlent des cultures. Les courbes du relief, soulignées par le contraste entre les boisements et les parcelles ouvertes, le jeu des couleurs entre labours et prairies composent un territoire d'une belle harmonie.

Cœurs du Pays Fort

Versants de la Loire et de l'Allier

Devers du Pays Fort

- Maintenir les qualités de l'espace naturel (fermeture des milieux humides, développement des résineux)
- Maîtriser l'extension des labours : développement de la culture sur les terres les moins pentues et disparition des haies (perte de la complexité du bocage)
- Bâti : s'insérer dans la cohérence initiale : préservation des silhouettes en écrien dans la trame boisée, respect de certaines règles d'adaptation au terrain et d'implantation
- Examiner avec soin tout projet de construction de bâtiment, notamment agricole susceptible de s'implanter en sommet ou à flanc de coteau. Maintenir les espaces ouverts, pour ce qui concerne les petites parcelles qui tendent à s'enfricher.
- Maîtriser l'extension des cultures
- Maîtriser l'enfrichement des prairies et milieux ouverts



Paysage



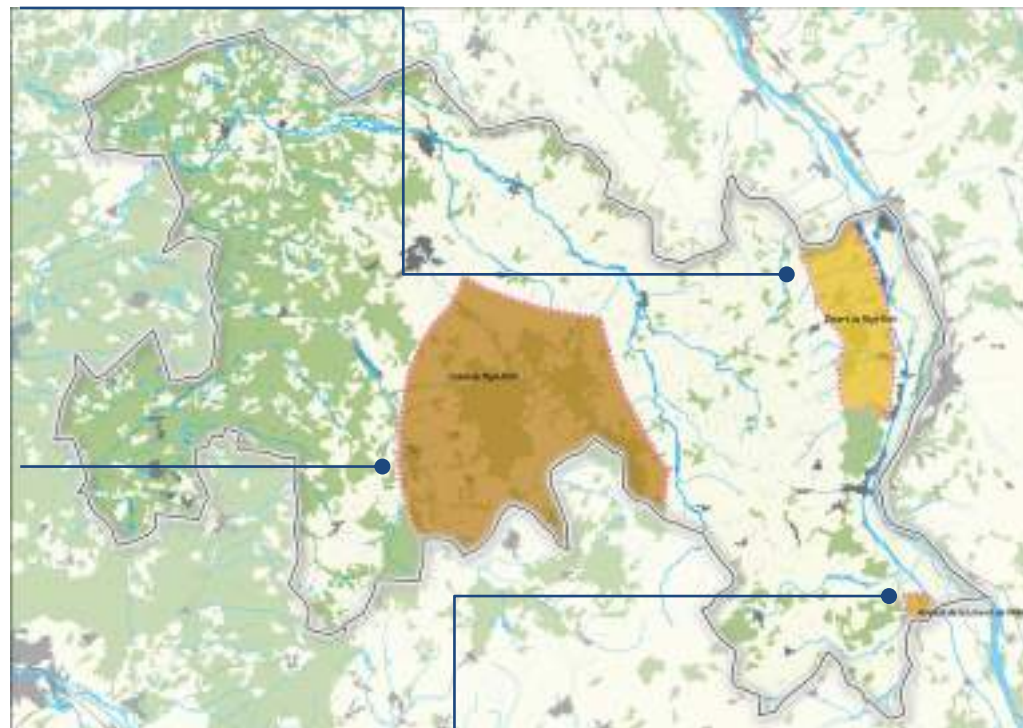
Forme architecturale de l'aménagement des reliefs entre le plateau sancerrois, le vallon et les hauteurs du Pays Sancerre



Structure paysagère de la vallée entre les sommets en T-Sancerre



Structures des paysages entre le plateau de l'Alize - le plateau confiné et le vallon de l'Alize



Les paysages de vallée

- Vallée de la Loire

Les traversées de la Loire sont à l'origine de la fondation des villes de la rive gauche, dans la Nièvre (Nevers, La Charité-sur-Loire, Cosne-sur Loire), tandis que le fleuve générerait plutôt le développement d'activités dans le Cher. Le canal latéral qui accompagne la Loire dans toute sa traversée du département en fut marqué à partir du dix-neuvième siècle. La Loire n'est plus navigable, mais sa vallée a su lui conserver un rôle d'axe majeur de communications.

Le val sancerrois correspond à un vaste méandre qui incurve sa convexité vers l'ouest et passe au pied du grand escarpement de failles qui marque puissamment l'entrée dans la zone viticole. Ici le coteau de rive gauche est abrupt tandis que la rive droite prend la forme d'une croupe qui tourne vers le Cher ses flancs recouverts par le vignoble de Pouilly-sur-Loire. Ainsi l'une des plus belles séquences de l'insertion de la Loire entre Cher et Nièvre est-elle disposée de manière à se donner en spectacle : le système collinaire de l'oppidum de Sancerre encadré par ses deux buttes coiffées de bois est une silhouette dont profite toute la partie de Nièvre comprise entre Pouilly et Cosne.

Au droit de Sancerre, le lit majeur se rétrécit et la Loire se rapproche du canal ne laissant plus qu'une étroite bande de terrain qu'occupe le hameau de Saint Thibault en Saint Satur. L'urbanisation avec Ménétréol, Sancerre et Saint Satur marque ce tronçon de vallée. Le canal s'accompagne au pont de Saint Thibault d'une zone d'activité qui fait de Saint Satur le port céréalier de la Champagne Berrichonne. Malgré la monumentalité des silos, ils ne sont pas vus depuis le belvédère de Sancerre, car ils sont effacés par la perspective du coteau.

La séquence paysagère au Nord est marquée par la présence de la centrale électronucléaire de Belleville, dont les tours de refroidissement culminent à 110 mètres au-dessus du terrain naturel. Hors d'échelle et surmontée par un panache de vapeur qui se voit souvent de fort loin, cette usine marque fortement le paysage.

Enjeux par unité paysagère

(source : Atlas paysager du Cher)

Vallée de la Loire

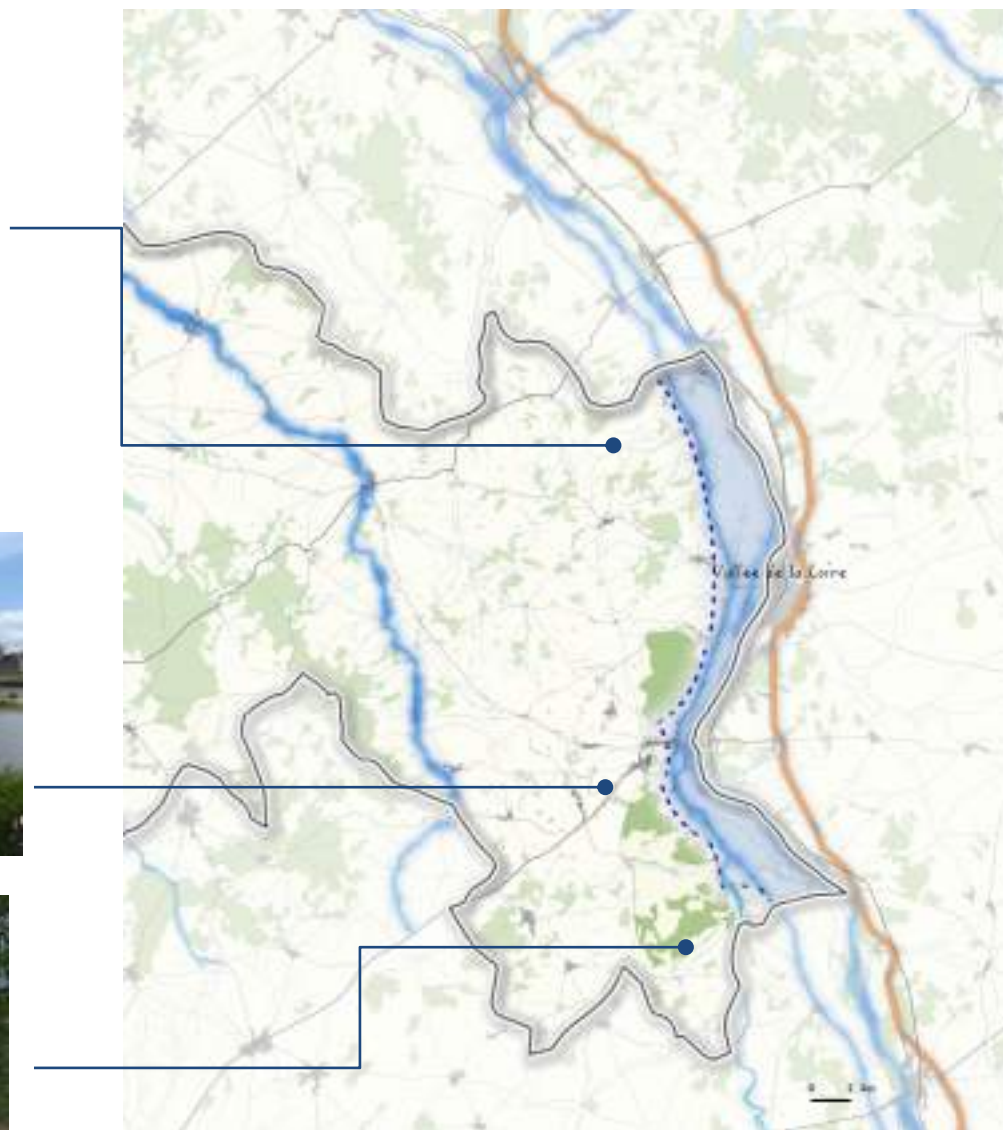
- Préserver le milieu naturel
- Simplification du paysage : régression des verdiaux, diminution de la complexité de la scène, progression d'une pelouse d'herbus, univoque et banale.
- Conserver et restaurer la diversité des scènes paysagères
- Mieux accompagner les zones d'activité, gérer la qualité du construit
- Poursuivre l'effort d'aménagement du canal pour la plaisance. Mettre l'accent sur l'accueil rural en bord de Loire



Paysage

Paysages de vallées du territoire du SCoT

(source : Atlas paysager du Cher, Google, Traitement EAU)



Les paysages de vignes et de vergers

- Sancerre

Le paysage du Sancerrois se caractérise par son ampleur, son échelle et son rapport avec les paysages ligériens. La vigne omniprésente semble partout se dérouler sur les plis du relief. La terre Sancerroise ressemble à un tissu, serge beige et grise imprimée de fines rayures en hiver, elle devient vert amande au printemps lorsque ses raies s'estompent puis elle se transforme avec la pleine végétation des ceps en un velours vert émeraude qui se parera d'ors et de cuivres pendant une courte période automnale.

C'est un paysage paradoxal car une unité apparente cache une grande diversité. Si la vigne et le rapport à la colline coiffée par la citadelle et à la Loire sont omniprésents, nombreuses sont les nuances : le Sancerrois est une succession de lieux, d'ambiances, de formes extrêmement diverses que réunit un relief puissant et une commune ouverture vers la Loire. Richesse et diversité dans une ampleur commune.

Le rapport de symétrie entre le village et le paysage est la clé du Sancerrois : le village est à la fois acteur et metteur en scène du paysage.

S'il est un paysage d'exception, le Sancerrois n'en est pas moins soumis à des pressions qui peuvent mettre en danger son image. La modernisation des pratiques des viticulteurs a profondément modifié le paysage : les conditions écologiques et le visage du Sancerrois viticole a radicalement changé en moins de trente années. La présence sur le site de figures reliques de la situation passée comme la vallée de Chavignol, véritable "fossile paysager" permet heureusement de prendre la mesure du risque.

Enjeux par unité paysagère

(source : Atlas paysager du Cher)



- Evolution des pratiques culturelles : diminution des cultures en damiers
- Evolution du bâti d'exploitation: disparitions des cabanes de vigneron en pierre, bâtiments nouveaux sans cohérence paysagère
- Intégrer une charte paysagère dans les aménagements



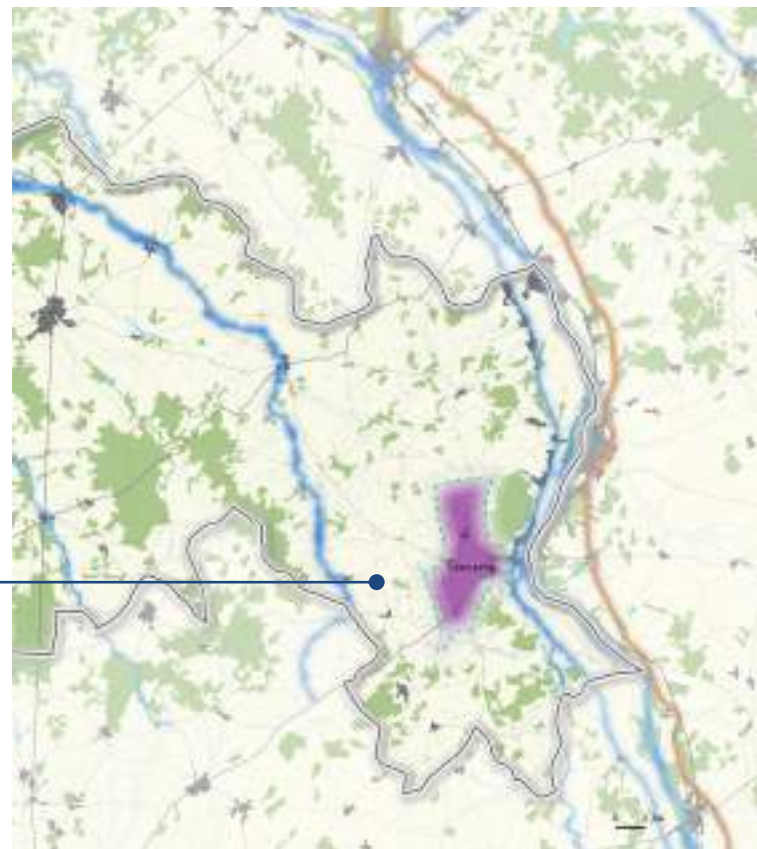
Paysage

Paysages de vignes et de vergers du territoire du SCoT

(source : Atlas paysager du Cher, Google, Traitement EAU)



La première apparition de Sancerre au regard de Bourges - l'agglomération vue de la vallée sur un ruisseau de vignes



Les paysages de bocages boisés

- Marges solognotes

La Sologne et le Pays Fort sont reliés par ces marges qui expriment le passage entre les deux territoires contrastés : du bocage à la forêt, de l'herbage vers les pins sylvestres et les chênes sur fond de bruyère. Traversé sur son axe par l'ancienne route royale de Bourges à Gien désormais RD 940, c'est aussi un lieu de transit nord-sud et d'installation humaine avec notamment les deux petites cités d'Argent-sur-Sauldre et d'Aubigny-sur-Nère.

La trame des haies n'est présente qu'en quelques endroits (à l'est d'Aubigny-sur-Nère et au nord d'Argent-sur-Sauldre) et l'ensemble de l'unité semble gouvernée par ces ambiances qui évoquent plus qu'elles ne les montrent des figures bocagères. L'unité est caractérisée par la présence de "lambeaux de Pays Fort" (les deux îlots précités) au sein d'une "organisation solognote".

Cette bande de terrains nord-sud qui constitue les marges solognotes est arrosée par les trois principales rivières qui prennent leur source dans le Pays Fort pour composer le bassin de la Sauldre, soit du sud au nord la Petite Sauldre, la Nère et la Grande Sauldre.

Les trois vallées organisent le territoire et créent le principal élément de relief en constituant des sortes de plis creux que soulignent les ripisylves des rivières de leur ruban de verdure grisée par les saules.

Enjeux par unité paysagère

(source : Atlas paysager du Cher)

Les marges solognotes

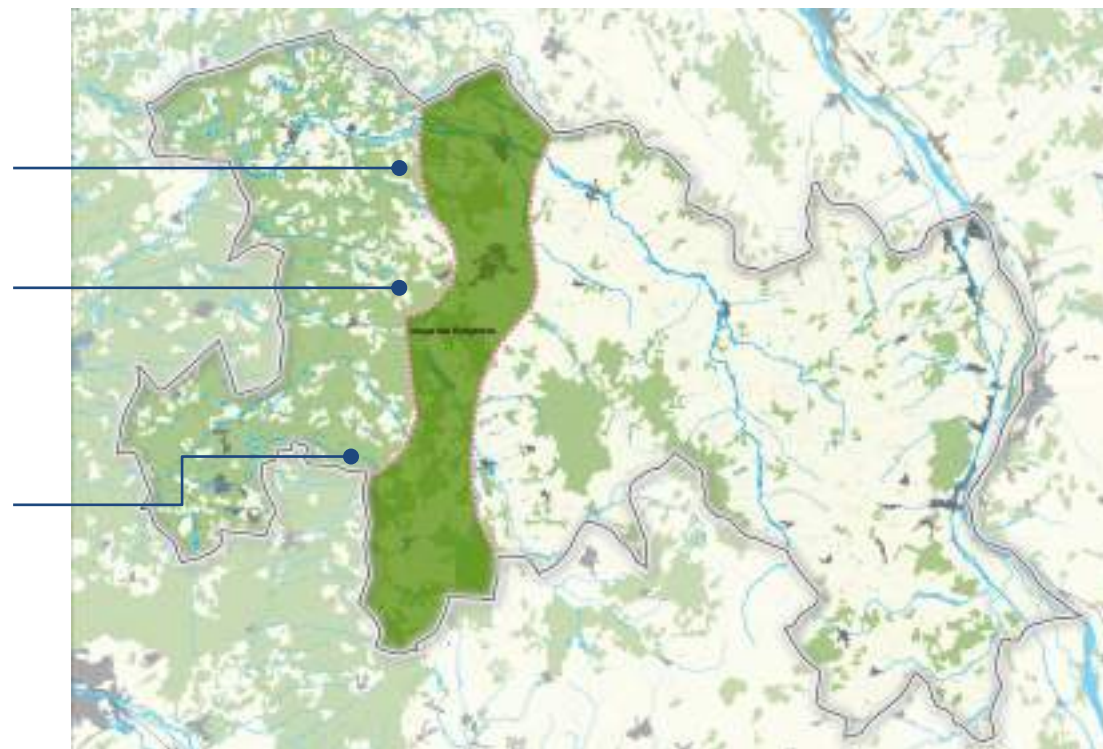
- Préservation des îlots bocagers qui sont des figures bien fragiles et donnent de nombreux signes de régression : enrichissements, abandon d'entretien, sénescence des strates arborées des haies, abandon de la taille des bouchures
- Sur l'espace rural on peut constater que lorsque le relief s'amplifie aux abords des vallées en particulier, la trame lâche du pseudo bocage ne joue plus le même rôle d'absorption des volumes bâtis que l'on observe dans les parties planes, ce qui implique une exigence de qualité dans les implantations de nouveaux bâtiments.
- Positionner la limite de l'urbanisation et la manière de l'écrire dans le paysage
- Apporter un soin tout particulier aux scènes traversées par la RD 940



Paysage

Paysages de bocages boisés du territoire du SCoT

(source : Atlas paysager du Cher, Google, Traitement EAU)



Les paysages forestiers humides

- **Bassin de la Sauldre**

Ce territoire se définit comme une forêt humide qui jouxte le Loir-et-Cher Elle correspond à la tête du bassin versant de la Sauldre.

Les rivières et ruisseaux qui constituent le bassin de la Sauldre prennent tous leur source dans les hauteurs du Pays Fort. Les ruisseaux coulent dans un espace forestier dont le taux de boisement est supérieur à 80 %, ce sont des cours d'eau dissimulés dans le couvert boisé, qu'on ne découvre qu'aux points de franchissement. Le chevelu hydrographique s'accompagne d'une myriade d'étangs artificiels, aménagés pour la pêche, de petites mares naturelles et de zones humides qui témoignent du passé palustre de ces terrains.

Les clairières sont des clos plus ou moins vastes, cernés par la ceinture forestière, occupées par la polyculture élevage. Ce sont les mêmes figures que celles qui sont observées dans la "Sologne des clairières" avec des fermes blotties le long des lisières afin de laisser tout l'espace disponible pour l'exploitation.

La structure foncière de la partie orientale propose une maille suffisamment large pour que les exploitations puissent demeurer viables. En revanche, dans la partie centrale et à l'ouest, les petites clairières incluses dans le manteau forestier, jadis pâturées, tendent à s'enfricher.

- **Sologne humide fermée**

Cette unité se compose d'une partie totalement close de la forêt humide qui accueille le bourg de Nançay sur sa frange sud-est. Les zones humides sont ici encore plus secrètes et enfouies dans la touffeur forestière. Le réseau routier est perpendiculaire aux lignes de relief et ne rencontre pas les étangs, se contentant de franchir d'imperceptibles petits thalwegs alors que dans le bassin de la Sauldre, le réseau viaire est perpendiculaire et rencontre plus fréquemment les cours d'eau.

Le bourg de Nançay, composé comme un village solognot avec ses maisons de pierre et de briques, bénéficie de la renommée de son toponyme qui s'attache à la présence de la station et à une vie artistique et culturelle active.

Enjeux par unité paysagère

(source : Atlas paysager du Cher)

Bassin de la Sauldre

Sologne humide fermée

- Assurer la pérennité des petites clairières qui constituent les uniques respirations (abandon des prairies humides). Intégrer une réflexion sur leurs usages (cultures à gibier, entretien pour en faire des lieux de gagnage, etc.).
- Offrir des possibilités nouvelles de fréquentation (promenades, randonnées, sorties mycologiques, etc...) ("décloisonner" / "déclôturer")
- Désenclaver l'espace forestier, en ouvrant certains de ses milieux humides.
- Réfléchir la cohabitation des usages, entre accueil de public (notamment des touristes) et usages privatifs, sur les questions d'insertion paysagères des clôtures, et l'aménagement des abords sur une liaison avec le bourg de Nançay.



Paysages forestiers humides du territoire du SCoT

(source : Atlas paysager du Cher, Google, Traitement EAU)



Paysages mixtes de plaines et de bois

- Le piémont du Pays Fort

Le sud du territoire compose la phase ultime de la transition entre les deux paysages majeurs fortement contrastés, presque antinomiques que constituent les paysages panoptiques de la plaine et le monde clos et intimiste des collines du Pays Fort.

La ligne de partage entre les deux séquences est matérialisée par la présence de la RD 955, route qui relie Bourges à Sancerre. Cette voie dessert les sites majeurs du Sancerrois et du Pays Fort et joue un rôle essentiel dans la compréhension de ce paysage de transition : elle ouvre des panoramas sur la plaine vers l'aval et donne à voir les premières figures collinaires en fond de tableau ainsi qu'une partie du paysage viticole entre Menetou et Sancerre. Le paysage est relativement peu boisée et marquée par un relief façonné par une alternance de vallons et de croupes qui orientent les vues vers la plaine. Les pentes bien exposées sont livrées à la vigne : à l'ouest et au centre, deux îlots sont rattachés au terroir de Menetou-Salon, et en limite est se trouvent les premières parcelles de la zone d'appellation d'origine du Sancerrois. Entre ces poches de vignoble, le sol est occupé par la grande culture. Le paysage résultant est très ouvert sur l'aval, néanmoins piqueté de petits bois, qui sont composés de taillis broussailleux de chênes sur les crêtes et de boisements linéaires de frênes et de saules dans les vallons frais.

- La plaine ponctuée qui s'incline vers la Loire

Paysage régulier fait d'un damier lâche de bois disposés dans la plaine de culture, l'extrémité orientale de la plaine céréalière s'organise parallèlement à la Loire en suivant une succession de couches géologiques d'orientation nord-sud. Au nord de Feux, ces terrains sont limités par le puissant escarpement de faille du Sancerrois qui les prive du contact avec la vallée, le nord de la plaine champenoise se retourne sur lui-même. Malgré une apparence de stabilité et d'homogénéité, ce paysage d'interface présente des signes d'évolution récente qui montrent que les figures de plaine sont en extension : traces reliquaires (lambeaux de haies, arbres isolés, prairies dans les fonds de vallon)

Enjeux par unité paysagère

(source : Atlas paysager du Cher)

Le piémont du Pays Fort

La plaine ponctuée qui s'incline vers La Loire

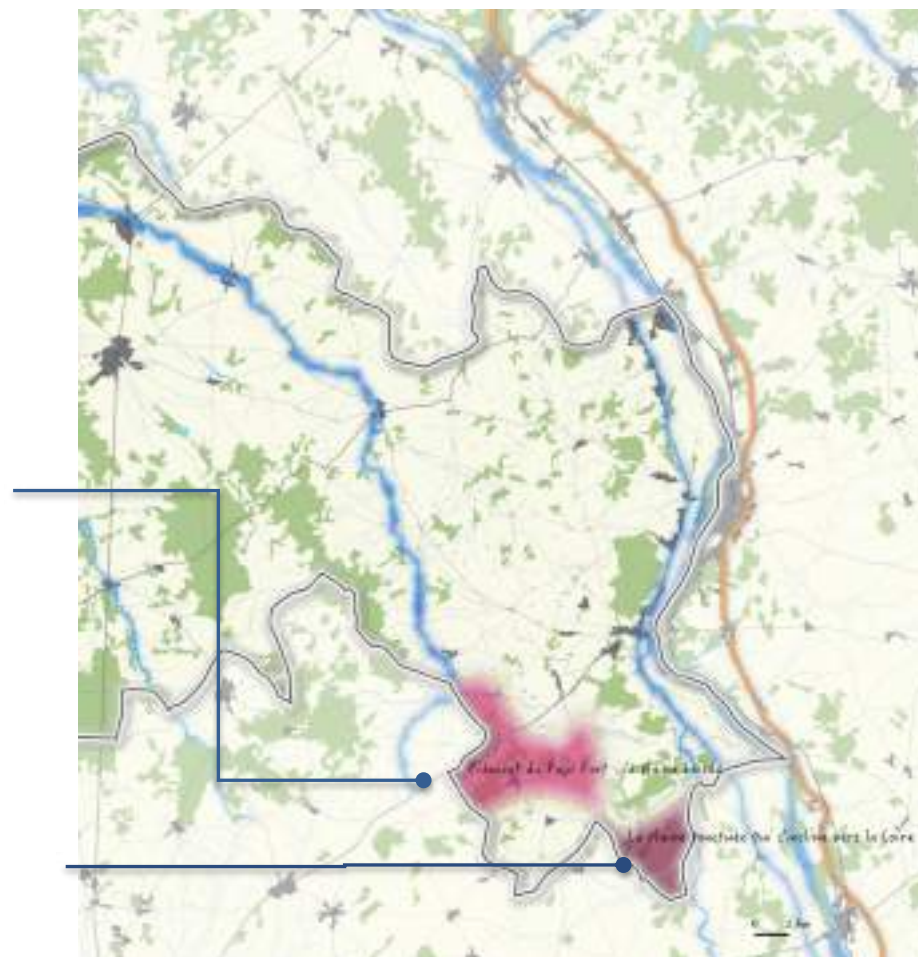
- Préserver la mise en scène paysagère depuis la RD955
- Respecter les lignes de crête
- Limiter la simplification du paysage (disparition des éléments arbustifs)
- Adapter et implanter les bâtiments agricoles au terrain et garder une harmonie (couleurs, matériaux) avec l'existant)



Paysage

Paysages mixtes de plaines et de bois du territoire du SCoT

(source : Atlas paysager du Cher, Google, Traitement EAU)



Paysages de plaine et bocage mêlés

- L'Est du Pays Fort

À l'amont du versant oriental de l'escarpement du Pays Fort, cette unité présente un véritable " catalogue " des figures d'évolution des bocages du Cher.

On peut distinguer trois types de paysages qui expriment les stades de l'évolution des pratiques agricoles : les îlots bocagers, les figures de bocage démembré et les paysages de plaine. Les îlots sont demeurés majoritairement herbagers et ont conservé les figures immuables du Pays Fort, leur terroir est occupé par l'élevage bovin et caprin. Ces sites ont conservé l'essentiel de leurs caractères et en particulier l'intime relation entre le bâti des écarts -qui mêlent habitat et bâtiments d'exploitation- et la trame verte dans laquelle ils s'insinuent.

Les bocages démembrés sont en général des parties de finage qui ont subi des restructurations foncières et dont le réseau de haies s'est considérablement réduit.

Les plaines ouvertes au sud et au nord-est qui déploient leurs champs de céréales, de maïs et de protéagineux sur les amples courbes du relief et bocage dense émaillé de boqueteaux au centre, constituent les deux termes opposés d'un dialogue entre les deux types de paysages qui fondent l'identité berrichonne.

La partie sud est située sur un dévers qui s'oriente vers le Sancerrois et mêle les ultimes parcelles viticoles au sein des terroirs de grande culture. C'est à la fois un paysage de transition par son occupation du sol et un dernier belvédère sur les paysages du vignoble, qui fait le pendant avec le narthex du Sancerrois (unité 12-1) sans toutefois présenter l'aspect de porte de ce dernier mais plutôt celui d'un passage graduel d'un monde à l'autre à mesure que s'aplanit le relief.

Enjeux par unité paysagère

(source : Atlas paysager du Cher)

L'Est du Pays Fort

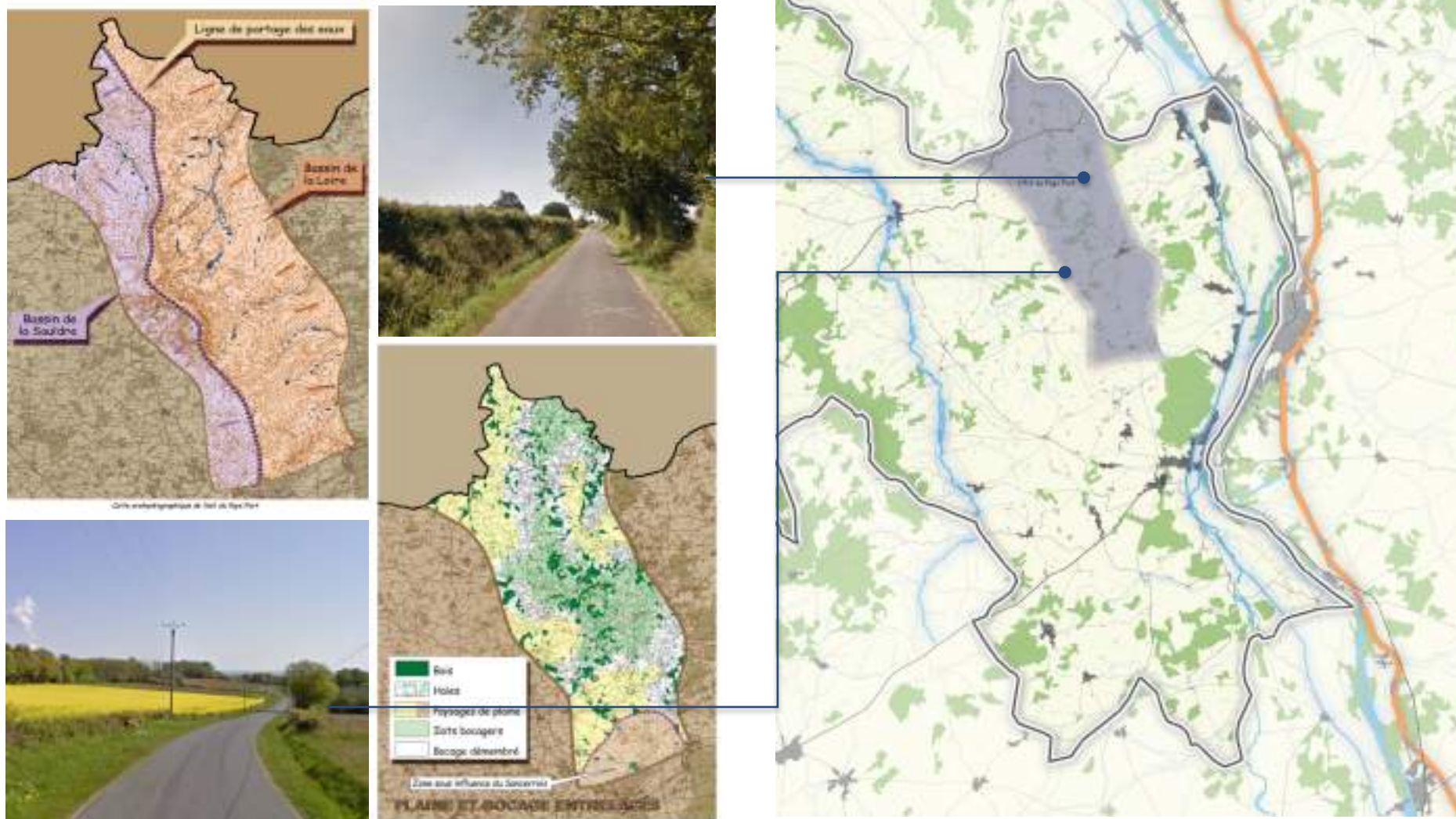
- Raréfaction des formes végétales dans les paysages d'entre-deux
- Prendre en compte le territoire dans sa globalité et de conduire une réflexion paysagère et agro-économique débouchant sur des actions d'aménagement et de reconstitution paysagère.
- Adapter et implanter les bâtiments agricoles au terrain et garder une harmonie (couleurs, matériaux) avec l'existant



Paysage

Paysages de plaine et bocage mêlés du territoire du SCoT

(source : Atlas paysager du Cher, Google, Traitement EAU)



Paysages de contraste plaine relief

- Le narthex du Sancerrois

Carrefour d'influences entre la plaine céréalière, le vignoble et les bocages boisés, le narthex est une porte qui s'ouvre peu à peu au sud vers le Sancerrois et se compose de champs de céréales et de cultures fourragères sur un relief complexe né du creusement du dévers de la cuesta par le bassin de la grande Sauldre. Déterminée par le relief la mosaïque des cultures quelques vignes et des lambeaux bocagers, cette unité exprime la transition dans laquelle s'insinuent quelques paysages majeurs du nord du Cher, la Champagne, le Pays Fort et le Sancerrois.

Des lambeaux de figures bocagères animent les versants et les fonds de vallons mais les herbages sont nettement minoritaires. Le paysage est au sud composé par des champs de blé et de maïs, entrecoupés de boqueteaux et de haies discontinues

Enjeux par unité paysagère

(source : Atlas paysager du Cher)

Le narthex du Sancerrois

- Tendance vers image banale de plaine
- Le bâti se trouve peu à peu déshabillé et peut à terme perdre les liens qui l'unissent aux lignes de force du paysage. Dans ce mouvement, il devient de plus en plus visible et la question de son aspect et de ses logiques d'implantation devient une question de paysage. C'est ici le principal enjeu, qui correspond à un risque de perte d'identité et à un brouillage de l'image.



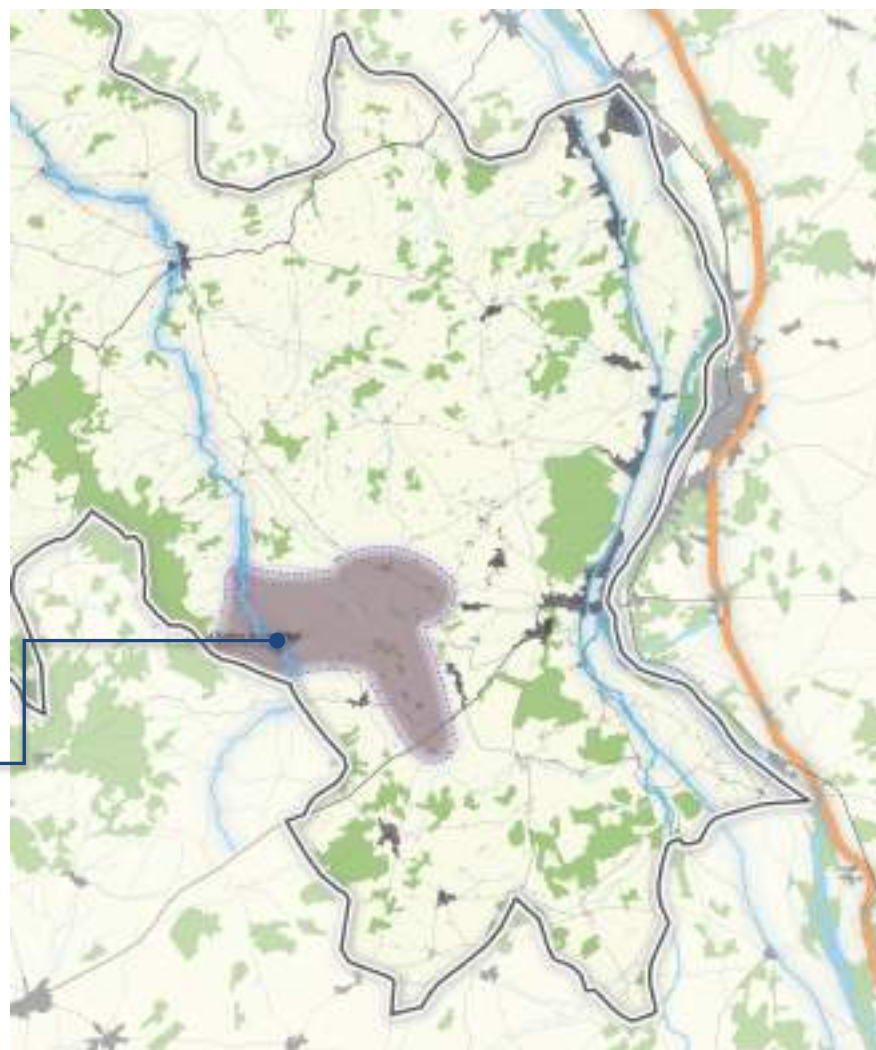
Paysage

Paysages de contraste pleine relief du territoire du SCoT

(source : Atlas paysager du Cher, Google, Traitement EAU)



Carte de la trame végétale avec en sur les parcelles viticoles qui assurent la transition avec le Sancerrois



LE PATRIMOINE PAYSAGER

Le patrimoine paysager est concerné par les sites inscrits et classés suivants :

- Site Inscrit Vieille ville de Sancerre
- Site inscrit Colline de Sancerre
- Site inscrit La côte blanche, l'étang, le bourg
- Site classé Partie de l'île de Cosne sur Loire Communes de Bannay et Boulleret
- Site classé Etang du puits et ses berges
- Site classé Remparts (Dame, abreuvoirs, Augustins) et esplanade porte César

Ces espaces sont assez limités et sont principalement localisés à l'Ouest du territoire sur la frange de la Loire.

Seul le site classé Etang du puits et ses berges est en Sologne.



Patrimoine paysager sur le territoire du SCoT

(source : DREAL Centre Val de Loire, Traitement EAU)



Site Inscrit Vieille ville de Sancerre

Commune : Sancerre

Statut : sites inscrits le 22 août 1973 (vieille ville) et le 18 mai 1976 (extension de la vieille ville)

Superficie : respectivement 14 hectares et 2 hectares

Monuments Historiques à l'intérieur du site :

- Maison Farnault 12ème -15ème siècle (Ins. I .S. M.H. le 15 mars 1968)
- Ancienne église Saint-Pierre ou Saint-Père-la- None, 2ème moitié du 12ème siècle (Cl. M.H. le 5 novembre 1954),
- Beffroi du 16ème siècle (Cl. M.H. le 10 février 1913)
-

Accès depuis les voies publiques



Enjeux : Globalement, Sancerre ne présente pas l'apparence d'un site architectural figé sans vitalité, même si ont été recensées des demeures dégradées. Il s'en dégage une ambiance active, entretenue par les commerces, la viticulture, les chantiers de restauration épars qu'entreprennent les habitants et les résidents secondaires. Cette mixité des dynamiques explique que la ville ait su préserver correctement son identité et qu'elle n'ait pas subi la banalisation des sites exclusivement touristiques.

Compte tenu de l'intérêt architectural d'un grand nombre de maisons et en considérant l'intérêt spécifique incontestable du plan d'ensemble de la vieille ville perchée, peut-être serait-il intéressant de créer une Z.P.P.A.U.P. (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbanistique et Paysager).

En outre, les enjeux dépassent largement les limites de la seule commune de Sancerre.

Au vu des mérites paysagers de Sancerre et des limites spatiales de la protection des sites classés et inscrits, une charte paysagère associant le paysage de la ville et le vignoble pourrait être un outil de gestion intéressant à mettre en oeuvre.



Site inscrit Colline de Sancerre

Commune : Sancerre

Statut : site inscrit le 6 septembre 1946

Superficie : 56 hectares

Monument Historique à l'intérieur du site :

Tour dite des Fiefs, 15ème -16ème siècles (Ins. M. H. le 12 février 1927)

Accès sur voie publique (routes et chemins d'exploitation agricole)



Enjeux :

L'inscription de la colline de Sancerre préserve le belvédère de la Porte César.

La protection permet de se prémunir contre la pression foncière et ainsi de prévenir tout mitage sur une pente propice à l'urbanisation. La comparaison avec la pente Sud-Ouest de Sancerre, non protégée au titre des sites, laisse entrevoir les dommages d'une éventuelle urbanisation sur le site inscrit, au moins d'un point de vue paysager.

Vraisemblablement la protection ne permet pas de valoriser suffisamment la pente en elle-même : la déprise agricole y est flagrante et les friches à cet endroit de la colline se sont étendues, devenant des formations arborées qui obstruent peu à peu le panorama de l'Esplanade de la Porte César.

Pourtant, la qualité des sols ne fait a priori pas obstacle à l'Appellation d'Origine Contrôlée Sancerre puisque l'on retrouve des vignes « de qualité » à la même hauteur de la butte plus au Nord, sur les mêmes terrains sédimentaires du Crétacé Supérieur riches en cailloutis siliceux et où les hommes du cru conçoivent des sauvignons « au bouquet caractéristique de pierre à fusil » Ainsi, à défaut de favoriser la plantation de vigne, pourrait être engagée une gestion des friches.

En terme de covisibilité, la colline inscrite mérite d'être aussi considérée depuis Saint-Satur où l'extension des friches dégrade l'image de la ville perchée.



Paysage

Site inscrit La côte blanche, l'étang, le bourg

Commune : Ménétréol Sous Sancerre

Statut : site inscrit le 28 décembre 1979

Superficie : 2,5 hectares

Accès public



Enjeux :

A Ménétréol, il a été recensé un certain nombre de bâtiments dégradés, désaffectés ou même en ruine. Toute opportunité de restauration ou de réhabilitation doit être étudiée, soutenue lorsqu'elle s'accorde avec les idées développées ici.

Si le paysage d'ensemble est séduisant à Ménétréol, notamment les entrées du village, il existe en contrepartie bon nombre de détails paysagers de médiocre qualité.

Sont concernées un certain nombre de réhabilitations privées parsemant les rues de verrues architecturales sans cohérence avec le style des bâtiments anciens (extensions en parpaings non enduits, balustrades moulées au style inapproprié, teintes de certaines façades, matériaux et couleurs de quelques portes et fenêtres, etc).

Les problèmes liés au ruissellement de l'eau sur les coteaux viticoles sont bien connus et occasionnent des dégradations ponctuelles du site (infiltrations d'eau et dégradation des constructions, ravinement de cailloux ou coulées boueuses dans les rues, etc).

L'incidence paysagère des pavillons épars sur les coteaux doit aussi être considérée. Le mitage a eu lieu par endroits et gâche rapidement un ensemble de perspectives sur le village. Rappelons que malgré sa faible activité, les enjeux régionaux sont importants par le tourisme viticole.

Le site inscrit de l'Etang est bien géré et présente un bel aspect, notamment une restauration discrète de la Métairie Graillot et un bon entretien du jardin à la française. Certains appentis de tôle ont été ajoutés et limitent l'intérêt de l'ancienne métairie au bâtiment d'habitation.



► Site classé Partie de l'île de Cosne sur Loire Communes de Bannay et Boulleret

Commune : Bannay et Noulleret

Statut : site classé le 12 août 1952

Superficie : 8 hectares

Accès public



Enjeux :

Aujourd'hui le classement de cet espace restreint est dévalorisé par l'empiètement des infrastructures touristiques et de loisirs dans la partie nord du site. Une opération de mise en valeur et de réhabilitation paysagère serait souhaitable.

Vu depuis les quais de Cosne, le front de Loire est aussi devenu banal par l'arrière-plan que constituent ces infrastructures et il serait souhaitable que les lieux présentent un aspect qualitatif, à la mesure des exigences d'un classement.

La berge du site classé étant exposée aux courants puissants de la Loire, l'érosion l'entame lentement et des empierrements supplémentaires à proximité des annexes du camping pourraient stabiliser la bordure de l'île.

Le classement valorise le front urbain de Cosne. Il est donc important que le soin apporté au paysage urbain se maintienne (façades, entretien du mail planté de tilleuls, etc).

Pour valoriser les vues sur Cosne, et au-delà du site classé, il pourrait être aussi opportun de protéger la bordure nord de l'île, au-delà du pont, où les perspectives sur Cosne sont tout autant attrayantes et permettent d'apprécier la totalité du front urbain. Ici, l'île dispose d'un cadre « immaculé » et tout à fait caractéristique des grèves ligériennes.



► Site classé Etang du puits et ses berges

Commune : Argent-sur-Sauldre, Clémont-sur-Sauldre (Cher) et Cerdon-du-Loiret (Loiret)

Statut : site classé le 12 juillet 1965

Superficie : 253 hectares, 180 hectares pour l'étang

Le site est la propriété du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
(concessionnaire : Syndicat de Sologne)

Accès public et activités réglementées



Enjeux :

De manière globale, les enjeux de gestion du site concernent les activités touristiques et de loisirs, qui doivent s'inscrire dans la charte d'aménagement liée au décret de concession, afin de préserver le caractère pittoresque des lieux. Certains points en particulier restent à résoudre, comme le stationnement, le devenir de l'ancien camping, la gestion de l'eau

- Site classé Remparts (Dame, abreuvoirs, Augustins) et esplanade porte César

Commune : Sancerre

Statut : site classé le 6 septembre 1946

Superficie : 1,5 ha

Domaine public



Enjeux :

L'enjeu majeur concerne l'Esplanade de la Porte César, d'où il est primordial de préserver un point de vue remarquable sur les collines viticoles du Sancerrois et la vallée de la Loire.

Il serait aussi envisageable de créer une table qui décrit le panorama depuis l'esplanade car, lors de la visite du site en août 2003, les questions des touristes à propos du paysage furent nombreuses.

Le paysage bâti tend à se banaliser autour des remparts c'est pourquoi le site n'est pas valorisé à sa juste valeur et difficilement identifiable. Cette banalisation s'explique sans doute par la dimension réduite du site classé. Aussi, les façades des maisons proches, qui participent malgré tout à l'agrément du site, ne sont pas incluses dans le périmètre et, de ce fait, ne sont pas soumises à avis spécifique lors de travaux de rénovation.



LE PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE

Le territoire, par son passé, son authenticité sauvegardée et son patrimoine bâti, dispose d'une richesse culturelle par la présence de 58 monuments classés ou inscrits à l'inventaire des monuments historiques.

Ces monuments sont caractérisés par un périmètre de protection de droit commun de 500 m. Ils constituent une servitude de type AC1.

Les monuments classés ou inscrits sont essentiellement de type :

- Château
- Eglise / abbaye / prieuré
- Maison / hôtel / Moulin

À Méry-ès-Bois, un projet d'intérêt touristique de l'abbaye de Loroy autour des métiers du bois est à l'étude.

D'autre part, comme le montre la cartographie suivante on remarquera la présence préférentielle des monuments classés ou inscrits au patrimoine historique le long des cours d'eau : la grande Sauldre et la Loire par exemple.

Château de Lauroy- Clémont (*montjoye.net*)



Château de la Verrerie – Oizon



Eglise Saint Barthélémy Brinon sur Sauldre (*google image*)



Beffroi – Sancerre



Moulin de la Tirepine (*google image*)



**Patrimoine
culturel –
Localisation**
*(Mérimée ; Traitement
E.A.U)*



Paysage

Patrimoine culturel - détail (Mérimeé ; Traitement E.A.U)

ID	IMMEUBLE	PROTECTION	COMMUNE
1	Château de Passelières	Partiellement inscrit	Jalognes
2	Château de Baranlure	Classé	Bouffrenet
3	Château de Boucard	Classé	Le Noyer
4	Moulin de Tinjevaie	Partiellement inscrit	Sabligny
5	Eglise Saint-André	Classé	Argers-sur-Sauldre
6	Château	Partiellement classé	Argers-sur-Sauldre
7	Château de la Vallée	Partiellement inscrit	Ausigny
8	Maison 5 rue de l'église et rue du Poussoir-Panier	Partiellement inscrit	Ausigny-sur-Nère
9	Maison dite "maison Bourdoiseau"	Partiellement inscrit	Ausigny-sur-Nère
10	Maison dite de Jeanne d'Arc	Inscrit	Ausigny-sur-Nère
11	Maison dite des Dames	Inscrit	Ausigny-sur-Nère
12	Maison dite de François 1er	Partiellement classé	Ausigny-sur-Nère
13	Maison dite de Saint-Jean	Inscrit	Ausigny-sur-Nère
14	Maison dite du Bailli	Partiellement inscrit	Ausigny-sur-Nère
15	Eglise Saint-André	Inscrit	Blancfort
16	Eglise Saint-Barthélemy	Inscrit	Brinon-sur-Sauldre
17	Eglise Saint-Etienne	Inscrit	Clémont
18	Château de Lauray	Partiellement inscrit	Clémont
19	Eglise Saint-Pierre	Inscrit	Concretault
20	Domaine du Moulin Riche	Partiellement inscrit	Concretault
21	Eglise Saint-Martin	Partiellement classé	Écrouelles
22	Collégiale Saint-Martin	protection mixte	Léré
23	Maison à l'angle de la Grande rue et du chemin des ramparts	Inscrit	Léré
24	Logeons de la Gravière	Inscrit	Le Noyer
25	Eglise Sainte-Germe	Inscrit	Sainte-Gemme-en-Sancerrois
26	Château	Partiellement inscrit	Sancerre
27	Belfroi	Classé	Sancerre
28	Hôtel Farnault	Partiellement inscrit	Sancerre
29	Prieuré Saint-Pierre	Partiellement classé	Sancerre
30	Maison dite "des Clément"	Inscrit	Sancerre
31	Eglise Saint-Jean-Baptiste	Classé	Sury-près-Léré

Note : certains monuments historiques ne sont pas situés au sein du SCoT. Ayant toutefois leur périmètre de protection qui recoupe le territoire, ils sont listés dans les tableaux ci-avant. On notera plus particulièrement les sites localisés à Cosne sur Loire ou Pouilly.

ID	IMMEUBLE	PROTECTION	COMMUNE
32	Eglise Saint-Georges	Inscrit	Villegnon
33	Eglise Saint-Aignan	Inscrit	Vozy-le-Prie
34	Crucifix de cimetière	Inscrit	Vozy-le-Prie
35	Maison de Tisserand et moulin des Plaines d'en Bas	Inscrit	Jart
36	Château de Blancfort	Inscrit	Blancfort
37	Eglise Saint-Baudel	Partiellement inscrit	Saint-Bouze
38	Eglise Notre-Dame	Partiellement inscrit	Sancerre
39	Château de Beaugy	Partiellement inscrit	Ses-Béaugy
40	Abbaye Saint-Pierre	Inscrit	Saint-Satur
41	Commanderie de l'hôpital du Franc	Partiellement inscrit	Blancfort
42	Eglise Saint-Aignan	Classé	Jart
43	Eglise Saint-Martin	Classé	Ausigny-sur-Nère
44	Maison 6 rue Porte Sainte-Avère	Inscrit	Ausigny-sur-Nère
45	Eglise Saint-Etienne	Inscrit	Sury-en-Vaux
46	Château de Bléhuve	protection mixte	La Chapelle-d'Angillon
47	Hôtel 14 rue Cambourac	Inscrit	Ausigny-sur-Nère
48	Fortification d'agglomération	Partiellement inscrit	Ausigny-sur-Nère
49	Château	Classé	Ausigny-sur-Nère
50	Abbaye de Lery	Partiellement inscrit	Méry-la-Bots
51	Eglise Saint Pierre	Partiellement inscrit	Pouilly sur Loire
52	Eglise Saint Aignan	Classé	Caene Cours sur Loire
53	Couvent des Augustins (ancien)	Partiellement inscrit	Caene Cours sur Loire
54	Couvent des Augustins (ancien)	Partiellement inscrit	Caene Cours sur Loire
55	Fortifications	Partiellement inscrit	Caene Cours sur Loire
56	Eglise Saint Jacques	Classé	Caene Cours sur Loire
57	Maison Renaissance	Partiellement inscrit	Caene Cours sur Loire
58	Civitas Eden	Partiellement inscrit	Caene Cours sur Loire
59	Moulin	Inscrit	Cléon
60	Ensemble castral de vévre	protection mixte	Neuvy-Daun-Clochers
61	Château de la grange	protection mixte	Saint-Bouze
62	Château de Villats	protection mixte	Léré
63	Château de la Verrière	protection mixte	Cléon
64	Château de Nançay	Inscrit	Nançay

